

Saint-Constant : mise à jour des mesures en place pour la COVID-19

Saint-Constant, le 6 octobre 2020 – Pour faire suite aux points de presse donnés hier par le premier ministre du Canada Justin Trudeau, les ministres Isabelle Charest, Danielle McCann et Jean-François Roberge et le premier ministre du Québec François Legault, la Ville de Saint-Constant tient à résumer les faits saillants. Tout d’abord, un mot du maire Jean-Claude Boyer :

« Chères Constantines et chers Constantins,

Tel qu’annoncé hier et à la suite des annonces de la semaine dernière, s’ajouteront dès jeudi la suspension des activités sportives et de loisirs de groupe ainsi que la fermeture des centres de conditionnement physique. Étant une personne qui aime bouger, je comprends votre déception sur ces mesures qui s’ajoutent. Nous devons toutefois respecter ces directives gouvernementales afin d’éviter la propagation du virus. Je vous invite donc à modifier vos activités sportives et de loisirs et à bouger différemment, de façon individuelle ou avec les membres de votre famille et à profiter pleinement, malgré tout de la beauté de nos paysages automnaux.

Découvrez nos [différents parcours Allez-HOP!](#) en visitant la carte interactive de notre site Web ou le [parcours à énigmes](#) créé par notre équipe des loisirs. Il y a également le [Rallye Kateri](#) qui vous propose de découvrir la ville autrement à vélo ou à pied. De plus, une [section « Activités et loisirs à faire chez soi »](#), qui a été créée durant le confinement, est disponible au [saint-constant.ca](#). Elle sera bonifiée chaque mois. Surveillez aussi nos médias sociaux et notre site Web pour suivre nos différentes annonces d’activités virtuelles ou respectant les mesures mises en place.

Ne lâchons pas, les efforts que nous avons faits jusqu’à présent ont permis de sauver des vies. Ensemble, nous allons réussir à passer au travers de cette pandémie! »

Faits saillants pour notre organisation (à compter du 8 octobre)

- Annulation des cours extérieurs (les personnes inscrites recevront un courriel et seront remboursées);
- Suspension des activités sportives et de loisirs de groupe;
- Les terrains municipaux (soccer, tennis, basketball, pétanque, etc.) resteront ouverts à la pratique individuelle ou en respect de la bulle familiale;
- Les parcs et le parc canin demeureront ouverts, mais les utilisateurs devront éviter les rassemblements et respecter les consignes sanitaires et la distanciation physique;
- Les commerçants locaux sont éligibles au [Programme d’aide aux petites et aux moyennes entreprises \(PAUPME\)](#) offert par l’entremise de la MRC de Roussillon. Pour tous les détails, communiquez avec eux à la ligne Info-Entreprises au 450 638-1221, poste 1919.

Du côté du premier ministre du Canada, Justin Trudeau

- Les demandes pour la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et pour la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants (PCREPA) sont désormais acceptées;
- Les demandes pour la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) seront acceptées à partir du 12 octobre 2020;
- Le premier ministre demande à tous de faire leur part, puisque la situation « empire de jour en jour ».

Du côté du premier ministre du Québec, François Legault

- Le gouvernement confirme qu’il prend part à [l’application « Alerte COVID »](#). Il continuera tout de même de faire du traçage manuel.
- Selon le gouvernement, l’application est simple, fiable et sécuritaire en plus d’être anonyme. Éric Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale confirme que l’application n’utilise pas les renseignements personnels des utilisateurs;

- Une personne ayant un diagnostic positif doit appeler au Centre d'appel qui lui donne un code à entrer directement dans l'application. Ainsi toutes les personnes ayant été à moins de 2 mètres dans les 14 derniers jours recevront une notification;
- Afin d'être efficace, il faut que le plus de monde y adhère. Cette démarche n'est pas obligatoire. Il demande donc aux gens de s'inscrire tout de suite et d'inviter leurs amis à faire de même. M. Legault a d'ailleurs mis au défi les artistes Marie-Mai et Julie Snyder afin qu'elles partagent la nouvelle.

Du côté des ministres Isabelle Charest, Danielle McCann et Jean-François Roberge

- À compter du 8 octobre, et ce, jusqu'au 28 octobre, l'ensemble des activités sportives et de loisirs sera suspendu en zone rouge;
- Les activités individuelles et l'entraînement libre seront toutefois acceptés. Les infrastructures sportives et de loisirs pourront donc demeurer ouvertes. Les responsables de ces lieux devront cependant s'assurer de moduler leur capacité d'accueil pour que la distanciation sociale soit respectée en tout temps;
- Les centres de conditionnement physique devront fermer. Les propriétaires de ces lieux seront éligibles à recevoir une aide financière du ministère de l'Économie.
- Les programmes de sports-études et de concentration sport ou art pourront tout de même se poursuivre. La distanciation devra toutefois être respectée entre les enfants qui ne proviennent pas de la même bulle-classe;
- Le gouvernement veut recruter 2 000 personnes pour répondre à des besoins bien précis dans le milieu scolaire : surveillance, nettoyage et service de garde;
- En zone rouge, les élèves du secondaire devront, à partir du 8 octobre, porter un masque dès qu'ils arriveront sur le terrain des établissements, mais aussi en tout temps en classe. Ils pourront toutefois le retirer durant les cours d'éducation physique;
- Les étudiants de 4^e et 5^e secondaire fréquenteront l'école un jour sur deux, tout en respectant leur horaire de cours actuels même à distance;
- Les corps policiers intensifieront leurs interventions de sensibilisation aux abords des écoles secondaires;
- L'ensemble du personnel scolaire devra obligatoirement porter un couvre-visage dans les zones communes des écoles, notamment les salles du personnel. Québec prendra en charge le coût des masques de procédure requis pour le personnel;
- Les établissements d'enseignement supérieur en zone rouge doivent appliquer leur protocole d'urgence. Cela signifie qu'il faut limiter la population étudiante et le personnel sur place et offrir le plus possible de cours à distance.

Nous vous remercions pour votre solidarité, votre mobilisation et votre collaboration face à cette crise. Pour toute question, consultez le site Web quebec.ca/coronavirus ou composez le **1 877 644-4545**.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation sur notre site Web au saint-constant.ca et sur nos médias sociaux. Abonnez-vous aussi à nos **alertes BCITI** pour être informés en temps réel au saint-constant.b-citi.com.

Nous vous invitons à lire nos [communiqués précédents](#) pour connaître tous les éléments à retenir et les mesures qui ont été mises en place, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

– 30 –

Source : Service des communications, Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca